

LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Coudere au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUTRELET, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

AVIS IMPORTANT.

Nonobstant l'augmentation des droits de poste, le prix d'abonnement au Précurseur restera le même, c'est-à-dire, 60 fr. pour l'année, 31 fr. pour six mois et 16 fr. pour un trimestre, le tout franc de port.

Des relations qui deviennent chaque jour plus étendues avec les divers points du Midi et du Levant, nous donneront la facilité de devancer les journaux de Paris pour les nouvelles de ses contrées.

Les séances des chambres seront données aussi vite et avec autant d'étendue que dans les meilleures feuilles indépendantes.

Chaque numéro du Précurseur contiendra, en outre, un bulletin analytique de la séance suivante et des principales nouvelles de Paris connus à l'heure du départ du courrier.

LYON, 4 décembre 1827.

NOUVELLES DE TURQUIE.

Extrait de la Gazette d'Augsbourg du 29 novembre.

Bucharest, le 15 novembre.

Des lettres particulières de Constantinople annoncent que le Sultan a fait mettre un embargo sur les bâtimens des trois puissances alliées. Les ambassadeurs de ces trois puissances ont pris la résolution de partir incessamment. On regarde ici l'invasion de la Moldavie par les troupes russes comme prochaine. A Constantinople, la consternation règne parmi les Francs. Aucun d'eux cependant n'a été inquiété dans sa personne. Le bruit courait aussi, mais sans vraisemblance, que le reis-effendi avait été disgracié.

(Extrait de la Gazette d'Augsbourg du 30 novembre.)

Constantinople, 9 novembre.

(Par voie extraordinaire.)

Demain, les délibérations du divan doivent se terminer, et les décrets du Sultan ne tarderont pas à être publiés. D'après tout ce qu'on dit, ils contiendront une déclaration de guerre. Les démarches de l'internonce autrichien n'ont produit aucun résultat, et les relations des ambassadeurs des trois puissances avec le reis-effendi sont entièrement rompues. Il règne une sourde fermentation parmi les Turcs et une grande consternation parmi les chrétiens.

Vienne, 25 novembre.

Par suite des nouvelles de Constantinople, les métalliques sont tombés ce soir à 1040.

Trieste, 25 novembre.

Des lettres d'Odessa du 9 rapportent qu'un capitaine russe y était arrivé en quatre jours de Constantinople, ayant réussi, à la faveur de la nuit, à se soustraire à l'embargo qu'on a mis sur les vaisseaux des trois puissances. A la nouvelle de la bataille de Navarin, la Porte a annulé les permis de sortie accordés jusque là aux vaisseaux anglais, russes et français.

Nous recueillons déjà les fruits de nos élections constitutionnelles : l'organe du ministère a déclaré que la censure ne serait pas rétablie. Ce jour que nous nous apprêtions à repousser en demandant, la loi à la main, protection aux tribunaux, nous n'avons plus à le craindre !

Grâces en soient rendues à nos nouveaux députés dont les noms répriment d'avance l'arbitraire ! bientôt ils feront plus, ils demanderont compte aux ministres de celui qu'ils ont si longtemps répandu sur la France.

La situation actuelle de la France offre un spectacle vraiment étrange. Une opposition faible en apparence, soutenue par un petit nombre de défenseurs des libertés publiques, et en minorité dans tous les corps judiciaires, administratifs et politiques, a pu se rallier peu à peu autour d'elle les hommes consciencieux pour qui la vérité venait enfin de luire, les cœurs purs et généreux que la corruption dégoûte et que l'improbité révolte, et bientôt avec eux les autorités les plus imposantes de l'état. Quel-

ques années encore, et le tems qui recrute pour nous, le tems qui chaque jour ouvre les portes de nos collèges électoraux à la génération nouvelle, n'eût présenté que des adversaires aux ennemis des libertés publiques. M. de Villèle a entendu les pas de ces renforts qui s'avançaient vers nous : il a voulu les gagner de vitesse, et livrant précipitamment la bataille, il a osé faire un appel à la nation. Mais il l'avait trop long-tems insultée dans son honneur, trop long-tems trahi dans ses intérêts les plus chers; elle s'est prononcée avec une indignation et une énergie qui répondent du moins de l'avenir, si nous ne touchons pas encore au jour de la délivrance.

Jamais le vœu national ne se manifesta d'une manière plus imposante. Telle est même l'unanimité, et on peut le dire, la solennité de ce vœu, qu'on a pris foi tout-à-coup dans le résultat. Il semble que dès ce moment la responsabilité des ministres ait cessé d'être un vain mot, que cette importante garantie de la charte va recevoir une sanction, et que tant de perversité unie à tant d'imprévoyance ne peu plus rester impunie.

Dans cette situation, le ministère n'a plus seulement des motifs d'ambition pour se maintenir au pouvoir, il lui faut songer aux dangers qui le menacent; il lui faut veiller à sa propre défense : et telles sont son obstination et sa folie, que nous enissions pu craindre, il y a quelques jours, qu'il ne rêvât et la censure et de nouvelles atteintes à notre charte constitutionnelle.

Cet appareil de répression déployé par le gouvernement, comme si la sédition eût été aux portes des Tuileries; le langage des journaux ministériels qui affectaient de ranimer les souvenirs de la terreur, qui ne parlaient plus que de *régicides*, de *geoliers de rois*, et menaçaient la royauté elle-même de la révolution, comme si elle en eût entendu sonner déjà le tocsin; tout alors devait nous faire croire à des projets hostiles contre nos institutions. Des lettres particulières, que nous recevons de bonne source, nous prouveraient même que ces craintes n'étaient pas entièrement chimériques. Que ceux qui douteraient encore du degré d'extravagance et d'aveuglement auquel certains hommes peuvent se porter en jugent par les communications suivantes : Si les *on dit* qui se sont répandus dans les salons politiques de la capitale sont exacts, il y aurait eu lundi dernier, au château, un conseil de ministres, dont le but aurait été de déterminer la marche à suivre dans les circonstances présentes. M. Peyrounet aurait pris la parole le premier, et annoncé qu'il y avait un moyen infaillible de résister aux envahissemens de la démocratie et à la fureur révolutionnaire; ce moyen était d'ajourner la chambre des députés, de convoquer celle des pairs et de constituer les conseils-généraux de départemens en permanence. M. de Villèle aurait répondu aussitôt que c'était étrangement se tromper que vouloir gouverner la France par des coups-d'état; que les esprits les plus opposés au ministère étaient encore esclaves des voies légales; que tout rapprochement n'était pas impossible.... Ces bruits peuvent être inexacts, mais il faut avouer qu'ils n'ont rien que de très-conforme à la situation nouvelle dans laquelle M. de Villèle s'est placé tout-à-coup vis-à-vis de la nation, désavouant ses collègues, qu'il appelle aujourd'hui les *partisans exaltés du pouvoir*, annonçant une *alliance du pouvoir et de la liberté*, et cherchant à transiger avec la contre-opposition, à la seule condition de prolonger sa vie ministérielle. Il faut convenir encore que ces bruits s'accordent parfaitement avec les tentatives faites pour jeter l'effroi parmi les royalistes et faire croire à l'imminence d'une nouvelle révolution populaire. Ils expliqueraient ces inexplicables violences qui ont rougi de sang les rues de Paris et les foyers de ses habitans, ces massacres inattendus sur lesquels nous, témoins trop éloignés, nous n'avons pu que gémir et soupçonner un odieux mystère.

En rompant avec ses anciens collègues, en les abandonnant à leur tour, comme il a successivement abandonné, trahi tous les amis avec lesquels on l'avait vu marcher d'abord, M. de Villèle n'a point amélioré sa position vis-à-vis de la France. On ne rappelle pas de la haine et du mépris publics; on n'inspire plus la confiance, quand on l'a perdue à tant de titres. M. de Villèle a recouru aux ruses les plus misérables : il se fait donner dans les journaux anglais les plus honteux éloges. Voici qu'on nous apprend que l'habile ministre n'a favorisé les projets de la congrégation

gation que pour les mettre au grand jour, et les déjouer ensuite plus facilement ! Il réclame pour se réhabiliter, le rôle d'agent provocateur, dernier degré d'abaissement auquel il lui appartenait de descendre ! Il sacrifie ses complices pour se sauver lui-même ; il rejette sur eux le sang versé dans Paris, et vient solliciter d'autres alliances qu'il traiterait bientôt comme les premières ! Mais qui voudrait siéger à côté d'un tel ministre ? La question est là pour M. de Villèle ; les hommes qui consentiraient à s'asseoir à ses côtés deviendraient trop suspects à la France pour que l'opposition pût se résigner à accepter cette nouvelle administration. Non, s'il est urgent pour le bien du pays que les *partisans exaltés du pouvoir* soient enfin dépouillés de leur funeste influence, il faut aussi que l'homme qui leur a livré la France, qui a été avec eux l'auteur et le soutien de tant de lois oppressives et anti-constitutionnelles, se retire devant la manifestation d'opinion publique la plus universelle qu'un ministère ait jamais soulevée contre lui.

Aujourd'hui, un bateau chargé de pierres s'est brisé contre le pont Morand, et a été submergé quelques centaines de pas au-dessous.

— On nous écrit de Paris :

« Dans un des derniers conseils tenus au château, on assure que M. de Villèle aurait émis l'opinion qu'en adjoignant au pouvoir des hommes réellement attachés à la dynastie, et pour un moment opposés, on ramènerait les esprits. Le roi aurait ordonné aussitôt à M. de Villèle de lui présenter au prochain conseil une nouvelle composition du ministère dont il serait toujours président. » M. de Villèle s'abuse étrangement, s'il croit que des hommes qui se sont détachés de lui en même temps que l'estime publique, reviennent à lui sans celle-ci.

— Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Alphonse Foy, qui a reçu un coup de sabre sur la figure au moment où il rentrait chez lui, dans l'affaire de la rue St-Denis, va beaucoup mieux, et que sa blessure ne laissera que de légères traces.

— On annonce que M. de Corbière est de nouveau très-malade.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Avis. — M. le ministre d'état président du bureau de commerce et des colonies, a fait parvenir à la chambre de commerce de Lyon, savoir :

1° L'analyse d'un acte passé pendant la dernière session du parlement britannique, et apportant diverses modifications au tarif des douanes de la Grande-Bretagne.

2° La traduction d'une loi, promulguée le 1^{er} mai 1826 par le gouvernement de la Colombie, et portant règlement des droits de navigation à percevoir dans les ports de cet état, à titre d'entrée, d'ancre et de pilotage.

MM. les négocians qui auraient intérêt à prendre connaissance du contenu de ces actes, sont prévenus qu'ils les trouveront déposés au secrétariat de la chambre, au Palais-Saint-Pierre, où ils pourront en demander la communication tous les jours non fériés, depuis 10 heures du matin jusqu'à trois heures du soir.

Lyon, le 3 décembre 1827.

Le secrétaire membre de la chambre
Signé L. DUGAS.

Nous avons donné, et nous continuerons à le faire par la suite, les noms des nouveaux députés, avec l'indication des influences sous lesquelles ils ont été nommés, autant que nous avons pu les connaître d'après nos correspondances, ou d'après les journaux de Paris et des départemens. Toutefois, nous pensons que l'on s'exposerait à beaucoup d'erreurs, si l'on voulait juger d'avance du côté de la chambre où ces députés siégeront. Les meilleurs calculs à cet égard ne peuvent être que des probabilités ; mais il en doit être autrement des calculs sur les masses et sur les choses. Il est des vérités que les faits présentent dès à présent comme démontrées à tous les yeux que la passion n'aveugle pas.

La première est évidemment celle-ci : que les élections de 1827 se sont faites en haine de la censure et de ce système d'étouffement silencieux que le ministère a voulu mettre, surtout depuis un an, à la place du système légal. Ce besoin de liberté commune est le lien qui a rapproché toutes les opinions sincères, et qui les a liguées contre un pouvoir ennemi de la faculté, également précieuse pour toutes, de se produire et de s'exprimer.

Maintenant, demandera-t-on s'il sera possible de trouver une majorité ministérielle dans la nouvelle chambre ? A notre avis, une distinction est nécessaire avant de répondre à cette question. Faut-il l'entendre dans le sens du *Moniteur*, c'est-à-dire d'une majorité qui soutiendrait le ministère, en tant que composé des hommes qui possèdent actuellement les portefeuilles ? La négative nous paraît évidente, et nous pensons que ces hommes trouveraient jusque dans les rangs de ceux qu'ils ont fait nommer des déflections nombreuses. Telle est, on le sait, la destinée de tout pouvoir qui tombe, et à plus forte raison en doit-il être ainsi d'un pouvoir qui ne s'est appuyé que sur des intérêts personnels. Le ministère de Villèle s'est d'ailleurs entièrement identifié avec son système, et la chute de ce système doit l'écraser. Que l'on veuille bien le remarquer ; les anciens ministériels qui ont été épargnés par le jugement de la France, sont, à peu d'exceptions près, des hommes qui ne se sont pas compromis, et qui sans doute se compromettraient moins à présent que jamais. Parmi les autres, ceux-ci ont demandé et obtenu leur récompense ; leurs voix iront se perdre dans la minorité de la chambre haute. Le reste, tels que les Dodon, les St-Chamaus et les Constant-Lacourt, a été condamné par les électeurs à la retraite politique.

Mais on peut comprendre sous le nom de ministériels les députés disposés à appuyer un pouvoir exercé par des hommes nouveaux, qui n'auraient point contre eux les antécédens de l'administration actuelle. A cet égard, on peut affirmer qu'une majorité parlementaire se composerait d'elle-même dans la chambre des députés, pour tout ministère qui, dans sa création et dans son action, serait conforme aux besoins de la France. Par là, nous entendons, 1° que ce ministère doit représenter l'alliance d'opinions qui a inspiré les choix des électeurs ; 2° que ce ministère ne doit s'écarter jamais de l'esprit de cette alliance, c'est-à-dire du respect envers nos libertés fondamentales. Ce ne sont point les personnes de MM. de Villèle et Peyronnet que la France hait, ce sont les lois vaudales, les fraudes et les coups-d'état.

Jamais au contraire réunion d'hommes ne présenta plus de facilités à une administration constitutionnelle, pour y trouver l'appui dont tout pouvoir a besoin. Les élections de 1827 ne sont pas le triomphe d'un parti, elles sont le triomphe de ce qu'il y a de noble et de légitime dans chaque parti, et la même modération, le même respect envers ce que tous regardent comme sacré, leur sont encore nécessaires pour achever leur victoire. Quelle que soit la combinaison ministérielle qui sortira de l'exercice de la prérogative royale, il est indubitable que la même division en hommes de l'ancienne gauche, ministériels, et royalistes indépendans, continuera à exister dans la chambre. Or, chacune de ces parties ne pouvant former à elle seule une majorité, sera par là même garantie de la tendance à abuser de la force ; tendance si naturelle aux partis vainqueurs. Les intérêts de la liberté seront protégés par le besoin qu'auront les royalistes indépendans de les invoquer et de les maintenir ; les intérêts monarchiques seront également garantis par les besoins positifs, quand ils ne le seraient pas par les affections du côté gauche ; enfin, l'élément ministériel aura pour loi de servir de modérateur, non pas par un système de bascule réprouvé par tout le monde, mais par l'adoption franche et ouverte d'un système monarchique-légal, propre à satisfaire les vœux déclarés dans la droite et dans la gauche. Un ministère qui suivra cette voie, aura, nous osons le dire, une majorité immense, qui ne sera ni obséquieuse, ni aveugle, comme celles que nos ministres, depuis la restauration, ont trop souvent invoquée, mais majorité de conviction et de raison, variable peut-être suivant les questions proposées, mais se composant sur chacune de l'alliance des lumières contre les préjugés isolés. Ainsi nous serons arrivés à ce terme où les divisions mêmes tourneront au perfectionnement général, chaque parti pesant de tout son poids dans la balance lorsqu'il s'agira de faire le bien, mais repoussé par tous les autres lorsqu'il voudra se renfermer dans des systèmes exclusifs, ou faire prévaloir des intérêts particuliers.

Marseille, 1^{er} décembre.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Les dernières lettres de Malte annonçaient l'arrivée dans cette île du vaisseau français le *Scipion*. On n'a plus eu de nouvelles de ce bâtiment. Peut-être a-t-on confondu le *Scipion* avec le *Breslaw*. Ce dernier vaisseau vient d'arriver à Toulon pour réparer ces avaries et compléter son armement ; c'est un de ceux qui ont le plus souffert dans l'affaire de Navarin. Il a relâché 3 jours à Malte ; à son arrivée, toute la population est accourue, et a fait éclater sa joie ; la garnison l'a salué par des décharges de mousquetterie, les forts par celles de coups de canon ; après ses trois jours de quarantaine, les officiers et l'équipage ont été accueillis avec bienveillance dans tous les lieux publics, et principalement au spectacle.

Les négocians du Levant avaient demandé au ministère de vouloir bien autoriser M. Drovetti à se rendre à Alexandrie. Cette faveur leur a été refusée, et un ordre impératif empêché M. Drovetti de se rendre à sa destination. Beaucoup de ces négocians, lors des élections, n'ont pas osé se montrer hostiles envers le ministère ; ils n'ont manifesté qu'une légère opposition jusqu'au jour du scrutin, où ils se sont décidés à voter en faveur du ministère, soit dans les collèges d'arrondissement, soit dans ceux de département, ayant toujours l'espoir de fléchir les rigueurs de leurs Excellences et de s'attirer leur bienveillance. Il paraît que cet acte de complaisance ne leur a pas réussi, et même qu'ils ne doivent rien attendre de favorable pour leurs intérêts, et surtout pour ceux qui sont compromis dans le Levant, principalement à Alexandrie, où l'influence de la France devient nulle. Le sieur Bogosa, ministre des finances du pachalik, paraît être porté pour l'Angleterre et la Suède. Les agens de ces deux puissances jouissent d'une grande considération près du ministère de Mehemed-Aly ; les deux ministres qui favorisaient la France sont morts, et leurs successeurs n'ont jusqu'à ce jour manifesté en notre faveur aucune opinion dont nous puissions nous prévaloir : la présence de M. Drovetti à Alexandrie serait urgente pour nos intérêts politiques et commerciaux. Le ministère devrait bien accorder à la bonne ville de Marseille, en récompense des députés qu'elle envoie à la chambre, la faveur qu'elle sollicite du départ de M. Drovetti pour Alexandrie, et la paix avec le dey d'Alger.

Si le ministère voulait accéder à ces deux demandes, il pourrait encore compter sur les électeurs de nos deux collèges.

Il n'aurait qu'à y faire présenter M. de Peyronnet en remplacement de M. Straforello ou de M. Pardessus, dont les titres d'éligibilité sont loin d'être incontestables.

Le courrier de Vienne a apporté aujourd'hui plusieurs lettres donnant toutes des nouvelles venues par voie extraordinaire de Constantinople, sous la date du 6 novembre. En voici le résumé :

Les négociations ont été rompues le 5 du courant.

Le sultan a déchiré le traité d'Alkermann.

Il a été signifié aux ambassadeurs des trois puissances qu'ils n'étaient plus considérés comme revêtus de ce caractère;... qu'on ne voyait en eux que des particuliers qui pouvaient partir ou rester;... qu'il ne leur serait fait aucun mal ainsi qu'aux autres francs. Une lettre (unique à la vérité) fait part de la décision suivante prise par le divan :

« Le Grand-Seigneur veut bien oublier l'odieuse affaire de Navarin, l'oublier tout-à-fait, à la condition que les trois puissances retireront leur intervention, et qu'elles ne se mêleront plus de ses affaires, etc. »

Une lettre d'Odessa du 10 novembre, annonce « qu'un navire russe ayant su que le 6 novembre on devait mettre à Constantinople un embargo sur les navires, a coupé ses câbles, a mis à la voile de la rade, et est arrivé dans la journée dans le port d'Odessa. »

Voilà les nouvelles telles qu'on les a débitées à la bourse, et elles ont répandu la consternation.

La misère commence à se faire sentir, le travail manque, les vivres sont chers, le froid est rigoureux, l'argent devient rare, nous avons sur place 3 faillites.

A. M. le rédacteur du PRÉCURSEUR.

Rives (Isère), 30 novembre 1827.

Monsieur,

La Gazette de Lyon, dans son numéro du 28 de ce mois, annonce qu'une lettre, datée de Voreppe, lui fait part que les électeurs royalistes ont été insultés au collège d'arrondissement de Tullins.

Je ne chercherai point à savoir ce qu'elle entend par électeur royaliste, mais ce que je pense lui apprendre, c'est que personne n'a été insulté, que les opérations de ce collège se sont terminées sans bruit par l'élection d'un candidat royaliste-constitutionnel (M. Augustin Périer.)

La Gazette aura pris pour insulte l'injonction qui fut faite par des électeurs indépendans, à trois faux électeurs de se retirer. Deux n'ont pas voté; mais le troisième, du canton de Voiron, a cru ne pouvoir s'en abstenir, parce qu'il était porté sur la liste. Aussi les électeurs se sont-ils promis de le poursuivre. Déjà les premières démarches ont été faites, et il faut espérer qu'ils obtiendront justice. Cet exemple ne sera pas perdu pour ceux qui prêtent si facilement leurs consciences aux volontés ministérielles.

J'ai l'honneur, etc.

V. B.

Un de vos abonnés.

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, 3 novembre 1827.

Monsieur,

Veillez me permettre de me servir de votre estimable journal pour demander à la voirie et à la police de Lyon, s'il existe quelque ordonnance qui permette à un particulier d'user de la voie publique comme de chose à lui propre.

Voici les faits qui donnent lieu à ma question :

Un particulier du quartier de St-Étienne, a fait bâtir une grande maison dans un clos de deux biches. Pour ne pas embarrasser sa propriété, pendant dix-huit mois il a occupé le tiers de la route pour faire faire le mortier nécessaire à sa construction. Dans le mois de septembre dernier, il a fait construire un réservoir; la terre qu'il en a fait extraire étant une argile pure, et voulant s'en débarrasser aux moindres frais possibles, il l'a fait déposer sur la voie publique à sa porte; maintenant, grâce à ses soins, à la vigilance de la police et de la voirie, nous jouissons de l'avantage de passer dans un bourbier de six pouces de profondeur, pour venir de chez nous à la ville.

Si ma question restait sans réponse, j'ose espérer que vous voudrez bien me permettre d'en ajouter de nouvelles.

J'ai l'honneur, etc.

Un de vos abonnés, propriétaire et électeur.

PARIS, 2 décembre 1827.

Après avoir annoncé les élections de l'Hérault, du Tarn et de l'Aude (que le Précurseur a déjà fait connaître), le Journal des Débats fait la récapitulation suivante :

Relevé des nominations connues jusqu'à ce jour.

Opposition : 248. — Ministère : 155. — Inconnus : 22.

MAJORITE ABSOLUE CONTRE LE MINISTÈRE : TRENTE-DEUX.

Plusieurs électeurs avaient formé le projet de placer au nombre des candidats constitutionnels, au grand collège de la Seine, M. Lepoitevin, doyen des conseillers de la cour royale de Paris. Lorsque cette heureuse idée de quelques bons esprits était devenue la pensée de tous, lorsque les électeurs étaient occupés du choix définitif des quatre candidats du grand collège, on apprit avec certitude que M. Lepoitevin n'était pas éligible. Alors il fut décidé qu'une députation se rendrait auprès de l'honorable magistrat, pour lui exprimer les regrets de ses concitoyens de ne pouvoir porter sur lui leurs suffrages. Cette députation a été reçue aujourd'hui par M. Lepoitevin, qui a inspiré un sentiment profond de vénération pour sa respectable personne à ceux qui ont eu le bonheur de lui offrir un hommage si mérité.

— Aujourd'hui, à l'audience de la première chambre de la cour

royale, M^e Louault, avocat de la ville de Paris, demandait indication d'un jour très-prochain pour le jugement d'une affaire entre M. le préfet de la Seine, et les propriétaire, principal locataire et sous-locataire d'une maison située sur le boulevard St-Denis, et qui reste isolée, depuis que tous les édifices voisins ont disparu. Il faisait observer que cette cause était urgente; qu'une ordonnance royale avait terminé les difficultés avec le propriétaire; que le sous-locataire, d'après les clauses du bail, n'avait droit à aucune indemnité, et qu'il ne restait plus qu'à vaincre la résistance du locataire principal. « C'est une affaire » comme une autre, a dit M. le premier président Séguier. » Cette maison, restée debout, attestera l'impartialité de la justice en France... L'affaire demeurera au rôle. »

— On a reçu à Londres des nouvelles du Brésil jusqu'à la date du 9 octobre. L'empereur avait abandonné un mois de sa liste civile pour subvenir aux dépenses de la guerre avec Buénos-Ayres, qui ne paraît pas devoir se terminer promptement.

— Suivant les journaux anglais du 29 novembre, sir William A'Court est sur le point de quitter le Portugal. Il sera remplacé par M. Lamb. Ces feuilles disent aussi que les troupes anglaises quitteront le Portugal en février prochain, et que, quelle que soit la conduite de don Miguel, le gouvernement anglais n'interviendra pas dans les affaires de ce pays.

— Un crime affreux vient d'être commis dans la petite rue St-Joseph, donnant dans la rue Montmartre. Voici les détails que nous avons recueillis.

Depuis six mois environ, le baron Poloski vivait avec une jeune et jolie femme, nommée Maria. Ils occupaient une chambre garnie chez le sieur Thuillier, logeur, rue St-Joseph. Maria avait l'habitude d'aller chez un lampiste de sa connaissance. Surpris de ne pas la voir depuis quelques jours, il se rendit rue Saint-Joseph pour demander de ses nouvelles. Le sieur Thuillier lui dit qu'il l'a croyait à la campagne avec M. Poloski. Cependant il commença lui-même à concevoir quelques inquiétudes; il en fit part à M. le commissaire de police de la rue Montmartre, et demanda qu'une perquisition fût faite dans la chambre. M. le commissaire de police se transporta avec un serrurier et fit ouvrir la porte. A peine entré dans la chambre, on aperçut du sang sur le carreau; on en suit la trace et on découvre sous le lit le cadavre d'une femme. C'était celui de Maria. Un chirurgien est appelé. Il constate que cette malheureuse a eu le crâne fracassé à coups de marteau, et que le crime a dû être commis dimanche dernier (cinq jours avant la découverte du cadavre.) Tous les vêtements de la victime, toute la garde-robe ont été enlevés, et Poloski a pris la fuite.

— Grâce à la lenteur de nos ministres, le commerce français est encore une fois menacé de nouveaux coups dans l'Amérique du sud. Une lettre que nous recevons du Havre, et que nous mettons plus loin sous les yeux de nos lecteurs (voir ci-contre), montre que nos armateurs sont loin de regarder comme suffisant ce qui a été fait jusqu'ici pour rétablir des rapports avec la Colombie; mais un coup plus fatal, suspendu depuis deux ans, est au moment de frapper nos relations avec le Mexique. Une loi est proposée pour imposer à certains de nos produits un droit double de celui auquel seront assujétis les produits anglais analogues; conséquence nécessaire, et que nous avons prédite depuis long-temps, de l'obstination qu'ont mise nos hommes d'état à ne pas traiter franchement avec les nouveaux états. Lorsque nous faisons des déclarations ambiguës, l'Angleterre signait des traités de commerce; le résultat ne s'est pas fait attendre.

Aujourd'hui ce n'est plus à un ministère qui tombe que nous adressons nos plaintes; c'est à l'administration qui doit lui succéder, et qui s'empressera sans doute de réparer des fautes dont le commerce a déjà tant souffert. (Journal du Commerce.)

— On écrit de Francfort :

Le 28 novembre, on a reçu ici des nouvelles de Vienne, du 24. Elles annoncent que les ambassadeurs des puissances alliées ont quitté Constantinople, à la suite d'une notification du sultan et de la rupture de toutes les négociations, et se sont rendus à Hersmaustadt.

Le baron d'Ottensfels, internonce d'Autriche, est resté auprès de la cour ottomane, et on espère qu'il parviendra à renouer les négociations. Lorsque ces nouvelles sont arrivées à Vienne, un mouvement de baisse s'est fait sentir dans les fonds. Les métalliques sont descendus à 83 1/8, et les actions de la banque à 1056.

Nous venons d'apprendre que l'amiral de Rigny était le 6 devant Smyrne, à bord du vaisseau le Trident.

— On écrit d'Avignon que l'autorité a découvert, dans l'imprimerie lithographique de cette ville, une grande quantité de billets de banque prussiens contrefaits, et la pierre qui a servi pour les imprimer. Le propriétaire de cet établissement a pris la fuite; sa famille est arrêtée.

— M. le vicomte Lainé, pair de France, est de retour à Paris. Nous sommes informés par des lettres de Bordeaux que le noble pair a quitté cette ville précipitamment, et après avoir eu connaissance d'une dépêche télégraphique qui lui était adressée.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, 27 novembre.

Les journaux de Lima, du 8 juin, annoncent que le Congrès du Pérou a été installé le 5 de ce mois. Le général Santa-Cruz

s'est démis de la présidence. On l'a invité à conserver le département de l'intérieur ; mais il a refusé cet honneur. Le général Lamar et M. Salazar y Bayujano ont été nommés, le premier, président, et le second, vice-président de la république.

Discours prononcé par Bolivar, après la prestation de serment devant le congrès.

« Quand j'acceptai, pour la première fois, le fardeau de la présidence, je promis de soutenir la constitution par tous les moyens qui seraient en mon pouvoir, c'est-à-dire comme soldat.

» Engagé dans la guerre de l'indépendance, je marchai vers le midi, et j'effectuai la libération de tout le territoire qui était sous la domination espagnole. La république fut établie dans toute son intégrité. Le Pérou réclama l'appui de l'armée colombienne, et remit ses destinées entre mes mains ; il me nomma dictateur.

» Je triomphai complètement de ses ennemis à l'ombre du pavillon libérateur colombien ; deux républiques sœurs prirent naissance : le Pérou et Bolivia. Les discordes agitaient la Colombie. Le nord s'efforçait de renverser les lois fondamentales. Des canons fratricides se faisaient entendre ; j'accourus pour apaiser le tumulte. Par un décret du 2 janvier, je rétablis la paix et l'union.

» Le congrès entendit le cri général de la nation, qui demandait impérieusement des réformes. La grande convention a été convoquée, et le congrès, par ce moyen, a sauvé la république. La situation actuelle de la Colombie mérite une sérieuse attention de la part du congrès, qui doit, dans sa sagesse, peser les mesures que j'ai proposées, et leur donner ou leur refuser son approbation.

» Malgré le démembrement dont on a menacé la république, malgré l'état presque anarchique de la partie méridionale de la Colombie, je promets de remettre la république colombienne libre et unie entre les mains de la grande convention.

La grande convention doit se réunir à Océana le 2 mars 1828. Elle s'occupera des réformes à faire à la constitution de la république, qui doit rester jusque là en pleine vigueur. Le congrès voulant favoriser les établissements maritimes sur la côte de l'Océan-Pacifique, vient de publier un décret qui déclare Buonaventura port franc. Les vaisseaux de toutes les nations y seront admis et en sortiront librement sans être tenus à aucuns droits, de quelque espèce qu'ils soient. Les habitants de la ville sont exempts de toutes contributions pendant trente ans.

Du 29.

— Nous avons appris par l'arrivée du dernier paquebot, quelles étaient les dispositions prises pour donner à la réception de don Miguel en Angleterre, le caractère dû au rang élevé de ce prince et aux relations d'amitié qui existent entre les couronnes d'Angleterre et de Portugal. On prépare le palais du duc de Rutland pour recevoir le prince portugais. Des ordres ont été donnés pour que la table de S. A. R. fût servie de la bouche du roi ; et un certain nombre de carrosses et de chevaux de S. M. seront mis à la disposition du prince. On ajoute que le roi a manifesté l'intention d'inviter l'infant à venir passer quelques quelques jours à Windsor, où il sera reçu avec la plus grande magnificence.

(Courier.)

PORTUGAL.

Lisbonne, 16 novembre.

Notre *Gazette officielle* de ce jour contient la lettre suivante, adressée par l'infant don Miguel à sa sœur l'infante régente de Portugal :

Vienne en Autriche, les 19 octobre 1827.

« Ma chère sœur, quoique je doive vous supposer informée de la résolution suprême prise par notre auguste frère et roi de me nommer son lieutenant-général et régent du royaume, pour le gouverner conformément à ce que prescrit la charte constitutionnelle donnée par notre auguste frère à la nation portugaise, je ne puis me dispenser de vous annoncer que j'ai reçu le décret du 5 juillet présente année, en vertu duquel je suis pleinement autorisé à m'investir de la régence du royaume de Portugal et des Algarves. Déterminé à maintenir intactes les lois du royaume et les institutions légalement accordées par notre auguste frère, et que nous avons tous juré d'observer et de faire observer, et à gouverner en conséquence, il est à propos que je fasse la présente déclaration, afin que ma chère sœur lui donne la publicité nécessaire, et manifeste en même tems ma ferme intention de réprimer les factions qui, sous quelque prétexte que ce soit, essaieraient de troubler la tranquillité publique, et mon désir que les erreurs et les fautes passées soient mises tout à fait en oubli, et qu'une réconciliation sincère et une concorde parfaite succèdent aux déplorables agitations qui ont désolé une nation renommée dans l'histoire par ses vertus, sa valeur, sa loyauté et son attachement à ses princes. Dans le dessein d'exécuter les ordres royaux de mon auguste frère, je me prépare à revenir en Portugal, et pour cet objet, je vous prie, ma chère sœur, d'ordonner sans perdre de tems qu'une frégate et un brick

soient équipés et se rendent au port de Falmouth, où je m'embarquerai pour Lisbonne.

» Dieu vous garde, ma chère sœur, longues années, ainsi que le souhaite votre affectionné frère,

» L'infant don MIGUEL. »

BIBLIOGRAPHIE.

On annonce comme devant paraître sous très-peu de jours, à la Librairie Historique, rue des Célestins, n° 5, et chez Ducreux jeune, papetier, rue St-Dominique, un *Agenda Lyonnais* pour 1828, à l'imitation de ceux que, jusqu'à présent, les avocats, les gens d'affaires et les négocians étaient dans l'habitude de tirer de Paris. Celui qu'on nous promet, destiné spécialement à notre ville, contiendra les détails de toutes les administrations civiles et militaires, de la cour royale, des tribunaux, l'indication des jours de départ du courrier, etc., etc., enfin tous les renseignements auxquels on est journellement obligé de recourir dans une cité populeuse. *L'Agenda* lui-même, divisé par jour, pour la facilité des personnes qui ont besoin d'aider leur mémoire, sera imprimé sur beau papier satiné, et se vendra à un prix modéré. Nous engageons donc les personnes qui ne sont pas encore pourvues de ce meuble indispensable, à attendre la publication de *L'Agenda Lyonnais*.

AVIS.

M. Revel fils, chirurgien-oculiste, vient d'arriver à Lyon, rue de la Charité, n° 17.

Les professeurs de Calligraphie, MM. Lapeyre et Labouisse, qui ont porté et enseigné à Lyon la méthode de M. Bernadet, déclarent que depuis le 25 octobre dernier, ils ont cessé de donner des leçons, soit publiques soit particulières, ayant cédé et transmis, par actes authentiques, tous les droits qu'ils possédaient par leur brevet. Le privilège exclusif d'enseigner ladite méthode appartient aujourd'hui aux seules personnes ci-dessous nommées, qui sont leurs cessionnaires et leurs élèves.

Ils déclarent, en outre, que chacun desdits cessionnaires, possesseur de la méthode écrite, réunit toutes les connaissances et les moyens nécessaires pour l'enseigner avec un succès infaillible, et qu'ils méritent tous au même degré la confiance du public.

PROFESSEURS :

- MM. MARTIGNER, pour la paroisse St-Pierre.
- VERNET, St-Bonaventure.
- BOYRIVEN-DELAUNAY, St-François et Ainay.
- A. P. PARENT, St-Jean.
- PRÉMAT, St-Georges.
- NANTET, St-Just.
- Mesd. MARTIN, St-Louis.
- Ambroise BASSIEUX, St-Polycarpe.
- DECAILLY-BALLON, la Croix-Roussse, Serin et St-Clair.
- GOIRAND, St-Paul.
- PALMIER ET BRIAUT, Vaize.



Signé, LAPEYRE ET LABOUISSSE.

Il partira, courant janvier, de Bordeaux, pour l'île Bourbon et Batavia, le joli navire à trois mâts *l'Alcès*, doublé et chevillé en cuivre ; ce navire étant neuf a des emmenagemens très vastes et très-commodes pour les passagers. S'adresser pour fret et passage, à M. Zénon Henry, négociant, rue Bât-d'Argent, n° 16.

Les marchands fleuristes déballés rue du Bois, n° 5, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont enfin reçu toutes leurs marchandises ; leurs collection ne laisse rien à désirer pour la variété et la fraîcheur de leurs plantes. Leur départ est fixé pour la fin de la semaine prochaine ; ils vendront donc court séjour à des prix bien modérés ; ils se transporteront même, avec leurs marchandises, chez les personnes qui leur feront l'honneur de les faire appeler.

Le jeudi six décembre mil huit cent vingt-sept, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M. e Bruyn, notaire, place de l'Herberie, n° 2, il sera procédé à la vente aux enchères d'un joli fonds de café situé à Lyon, bien achalandé et fraîchement meublé.

M^{me} Sauzy tient restaurant et pension, rue Ste-Catherine, n° 13, à l'entresol, près la place des Terreaux. On est servi à la carte ou autrement. On peut s'abonner au mois ou donner des cachets. Pour 1 fr. 50 cent. On a trois plats, du dessert et une demi-bouteille de vin.

A LOUER DE SUITE.

Appartement composé de 4 pièces, maison du café Parisien, place des Célestins.

VENTES JUDICIAIRES.

Jeudi six décembre mil huit cent vingt-sept, à dix heures du matin, sur la place du marché de la commune de Galmire, il sera procédé à la vente forcée de divers objets saisis, qui consistent en chaudières, barques, peyroles en cuivre rouge, barques en bois, tonneaux défoncés, cuves cerclées en fer et autres objets.

PARCEMENT.

— Jeudi prochain, six du courant, à neuf heures du matin, sur la place du marché des Terreaux de la ville de Lyon, il sera procédé à la vente des meubles -effets saisis à la requête du sieur Gallien, négociant, demeurant à Lyon, quai St-Clair, au préjudice du sieur Pize, négociant, demeurant à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie.

Les objets à vendre consistent en table ronde, pour jeu, canapé, chaises bois noyer foncées en crin, rideaux, glace, secrétaire, commode, etc.

VIALLOX.

— Jeudi six décembre mil huit cent vingt-sept, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place St-Michel, à Lyon, à la vente forcée et au comptant de meubles et marchandises saisis, consistant en banques, balancelles, tables, chaises, armoires, boiserie de magasin, fer ouvré, quincaillerie, cuivrie, ustensiles de cuisine et autres objets.

Cette vente est poursuivie ensuite de jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon.

L'huissier chargé des poursuites. MASSET.

